

Du côté des opposants

«Une AVS à deux vitesses»

Le SEV s'engage énergiquement en faveur de PV 2020. Il souhaite néanmoins accorder de l'espace à ceux et celles qui y sont opposé-e-s. Parmi eux, Gilles Sculler, membre de la section VPT Lac Léman et militant de SolidaritéS. Entretien.

Attablé devant le secrétariat régional de Lausanne, Gilles Sculler développe son argumentaire contre PV 2020 avec une pugnacité qu'il faut relever. Il fait partie de cette frange minoritaire de collègues qui ne se reconnaissent pas dans le large oui du Congrès SEV à «Prévoyance vieillesse 2020».

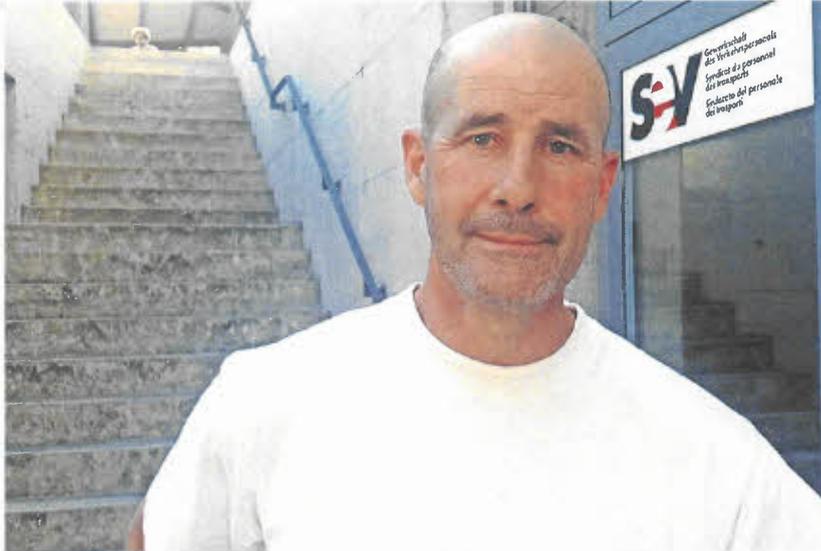
Employé de la CGN depuis 1989, il entre au SEV deux ans plus tard. Il occupe actuellement la fonction de commissaire de bord à la CGN. Il est actif au sein de la section Vpt Lac Léman. «J'ai siégé au comité entre 2005 et 2012 et actuellement je préside le groupement des caissiers de la section», explique-t-il.

■ Gilles, que reproches-tu exactement à PV 2020?

Beaucoup de choses, à commencer par la hausse de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans et la baisse du taux de conversion du 2e pilier de 6,8 à 6%. Mais pas seulement: je critique aussi le relèvement de l'âge de la retraite anticipée de 58 à 62 ans dans le 2e pilier et l'absence de modèles de retraites pour les métiers pénibles.

■ La réforme prévoit justement d'améliorer les départs à la retraite anticipée en flexibilisant les départs à la retraites de 62 à 70 ans. N'est-ce pas un progrès?

Actuellement, on peut partir dès 58 ans et bénéficier de rentes-pont au sein de certaines entreprises. Or, il ne sera plus possible de partir à



Gilles Sculler est engagé au sein de sa section VPT Lac Léman, mais aussi à SolidaritéS.

58 ans. Il faudra attendre 62 ans. C'est particulièrement difficile à avaler pour ceux qui ont un métier pénible.

■ Les caisses de pension pourront maintenir l'âge de retraite à 60 ans et les modèles de retraite progressistes comme aux CFF seront maintenus. Quant aux départs à 58 ans, ils ne concernent pas l'écrasante majorité des travailleurs qui n'ont pas un 2e pilier suffisamment étoffé pour se permettre de partir si tôt...

Si ce point concerne si peu de monde, il n'y avait guère besoin de le péjorer.

■ Revenons à la hausse de l'âge de la retraite des femmes. La réforme prévoit de nombreuses améliorations. La moitié d'entre elles pourront partir à 64 ans sans perdre un franc. Les temps partiels - et donc surtout les femmes - verront leurs rentes LPP grimper en flèche. Cela n'est-il pas suffisant?

Le seuil d'entrée annuel LPP de 21 500 fr. restera le même. Celles et ceux qui gagneront moins ne seront pas mieux protégés...

■ ...Reste que la déduction de coordination va baisser de 24 675 fr. à 14 100 fr. Le salaire assuré sera donc supérieur à aujourd'hui ce qui engendrera une hausse du capital vieillesse. Les rentes LPP seront donc plus élevées...

Une employée aura des déductions LPP trois fois supérieures. Certes les retraites seront meilleures mais avec la hausse de la TVA, de la hausse de l'âge de la retraite des femmes, le gain final est maigre. Tout ça en injectant de l'argent dans un 2e pilier bancal.

■ Tu oublies de mentionner tout de même que l'employeur versera lui aussi plus dans l'avoir-vieillesse LPP. Mais au-delà des calculs fins qui dépendent de nombreux facteurs, n'est-ce pas justement le fait d'injecter de l'argent dans le 2e pilier qui pose problème à une frange minoritaire des syndicalistes suisses?

Effectivement, c'est un problème éthique. Il y a un déséquilibre évident vers le 2e pilier qui est dangereux alors que ce système est très risqué.

■ La réforme prévoit tout de même une hausse de 70 fr. des rentes AVS pour les personnes seules et 226 francs pour les couples. Des brouilles?

C'est certes une bonne chose d'avoir ce renforcement de l'AVS, mais du coup certains nouveaux retraités n'auront pas droit aux prestations complémentaires qui elles sont exemptées d'impôts. En outre, on aura deux classes de retraités vu que seuls les nouveaux rentiers auront cette hausse de l'AVS.

■ Oui, mais ils ne subiront pas une baisse du taux de conversion et leurs rentes seront indexées. Ils bénéficieraient aussi du financement additionnel de l'AVS qui évite que les finances du premier pilier ne plongent dans le rouge...

Avant la création de l'AVS, on nous disait aussi que ce serait fragile. Ces discours alarmistes n'ont qu'un but: faire peur à la population. Je prône au moins le statu quo mais d'autres alternatives existent.

■ Parlons-en. Que préconises-tu?

Fusionner le 1er et le 2e pilier.

Mais cela devrait se faire de manière progressive avec le maintien des droits acquis pour que ceux qui ont accumulé des avoirs ne perdent rien. Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter les salaires et de taxer les transactions boursières.

■ C'est la première fois depuis 20 ans qu'un compromis solide est trouvé sur le plan politique et sa force c'est justement de lier le 1er et le 2e pilier. Vu le paysage politique suisse, est-ce réaliste d'imaginer une disparition du 2e pilier?

C'est un combat de longue haleine. Il ne faut pas accepter PV 2020 au nom du moins pire. En 1918 et après 1945 on a obtenu des améliorations sociales par la lutte. En 2002 les collègues du bâtiment ont obtenu la retraite à 60 ans après un dur combat.

■ Si un double non sort des urnes, qui sera désigné vainqueur?

Ceux qui se battent actuellement féroce contre PV 2020 c'est surtout la gauche syndicale combative. Le Centre patronal vaudois, la Fédération romande des entrepreneurs soutiennent le projet et les témoins de la droite sont très discrets sur le sujet.

■ C'est surtout une vision lémanique. En Suisse allemande, le non est porté par le patronat, le PLR et l'UDC. Peut-on raisonnablement penser qu'un non soit une victoire de gauche?

Beaucoup de travailleurs et de travailleuses pourront se retrouver dans nos argumentations et nos idées. Au final, les médias feront ce qu'ils veulent des résultats.

Vivian Bologna